



Monsieur François VILLEROY DE GALHAU
Gouverneur de la Banque de France
39 rue Croix des Petits-Champs
75001 PARIS

Paris, le 25 janvier 2017

Réf. : ACR/17-07

MICHÈLE ANDRÉ

PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
DES FINANCES

ALBÉRIC
DE MONTGOLFIER

RAPPORTEUR
GÉNÉRAL

Che Monsieur le Gouverneur,

Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a annoncé le 3 janvier dernier le report d'une réunion des gouverneurs relative à la finalisation de Bâle III.

Le Sénat avait, dès le premier semestre 2016, exprimé ses inquiétudes relatives à la protection de notre système de crédit immobilier, alors que certaines propositions initiales, en pénalisant le recours aux taux fixes et au cautionnement, semblaient en menacer l'équilibre historique et la sécurité éprouvée¹.

Lors de votre audition par la commission des finances le 21 décembre 2016, vous avez fait le point sur les enjeux de cette négociation internationale. Nous avons noté avec satisfaction que certaines de nos inquiétudes relatives au crédit immobilier ont d'ores et déjà été levées par les négociations qui se sont tenues depuis le début de l'année. Cependant, vous avez souligné d'autres dangers que certaines propositions pourraient faire peser sur le financement de l'économie, notamment en Europe et en France.

Dans ce contexte, nous craignons que certaines propositions du comité de Bâle, inspirées de règles et de pratiques déjà en vigueur aux États-Unis et sans considération pour le modèle économique et bancaire européen, ne pénalisent gravement le financement de l'économie européenne.

À cet égard, deux principaux éléments continuent d'alimenter notre inquiétude.

¹ Résolution n° 143 (2014-2015) visant à protéger le système de crédit immobilier français dans le cadre des négociations de Bâle, 18 mai 2016.



Le premier élément tient à l'harmonisation des modèles utilisés par les établissements de crédit en matière de pondération des actifs par les risques.

La commission des finances soutient le principe de cette démarche d'harmonisation, compte tenu de l'existence, pour un même actif, de variations importantes et non justifiées des résultats des modèles internes utilisés par différentes banques. Cependant, la finalisation de Bâle III ne doit pas conduire à écarter complètement les modèles internes de valorisation des risques, largement utilisés par les établissements de crédit européens et qui permettent une analyse plus fine des risques du portefeuille.

Il est en particulier question d'introduire, en cas d'utilisation des modèles internes, un plancher d'exigence en fonds propres exprimé en pourcentage du résultat donné par le modèle standard. À cet égard, si un tel plancher devait être mis en place, il ne devrait pas être fixé à un niveau si dissuasif qu'il reviendrait, en pratique, à aligner les modèles internes sur les modèles standards.

De même, il ne devrait pas avoir pour conséquence d'augmenter de façon significative les besoins en fonds propres associés aux actifs détenus par les banques françaises.

Une telle situation serait d'autant moins compréhensible que la mise en place du ratio de levier à la suite des accords de Bâle III permet déjà de disposer d'un instrument limitant la prise de risque des établissements de crédit en fonction de la valeur des actifs non pondérée par le risque.

Le second élément de préoccupation a trait au traitement prudentiel des financements spécialisés, en particulier pour les infrastructures ou les grands équipements (avions, etc.). Alors que le projet initial du comité de Bâle prévoyait un renforcement considérable des exigences en capital associées à ce type de financement, il nous apparaît essentiel que les règles actuelles continuent de s'appliquer de façon durable à certains financements spécialisés, afin de préserver le financement bancaire de ce type d'investissements structurants pour l'économie.

Souhaitant que ces préoccupations puissent être prises en compte dans le cadre des positions que vous ferez valoir lors des dernières étapes de cette négociation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur, nos salutations distinguées.


Michèle ANDRÉ


Albéric de MONTGOLFIER